



Sanctions - Erreur sur avantages tarifaires

Par **altair1979**, le **27/04/2013** à **18:59**

Bonjour,

Je suis employé de banque, j'ai accordé un prêt à un jeune couple. Et je me suis trompé et j'ai accordé un taux trop faible par rapport à mes délégations tarifaires. Concernant les autres délégations, je suis dans les normes (risque, analyse du dossier).

Quelles sont les sanctions que peuvent prendre mon entreprise ?

Je suis très inquiet merci d'avance.

Par **moisse**, le **28/04/2013** à **19:51**

Bonjour,

Tout l'éventail des sanctions inscrites dans le règlement intérieur sont d'actualité, depuis la simple remontrance verbale, la petite lettre désagréable, l'avertissement précédé de la procédure adéquate...

La nature et l'importance de la faute sont appréciées comme la considération dont vous jouissez voire le caractère permanent ou au contraire exceptionnel de ce comportement fautif. Mais aussi d'un licenciement pour avoir accordé votre meilleure attention à votre frère jeune marié...